

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1420-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 8 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1420-2025 modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'y inclure des autorisations à des fins de fermeture de dossiers pour cause de mauvaises créances, à des fins de réception provisoire et définitive de travaux et déléguer au conseiller aux événements le droit de modifier le montant de la participation financière en biens et services de la Ville jusqu'à concurrence de 5 000 \$ ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 12 septembre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 12 septembre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 12 septembre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland